

Rappel des consignes de tri des déchets

PAPIER ET EMBALLAGES RECYCLABLES

A placer dans votre bac ou sac de tri

Journaux **Magazines** **Prospectus**

Cartonnettes et briques alimentaires **Cartons**

Bouteilles, cubitainers, bidons et flacons en plastique

Boîtes métalliques et barquettes aluminium **Boîtes de conserve et canettes** **Bidons métalliques**

Prenez soin de vider vos emballages de leur contenu.

Déchets REFUSÉS

A jeter avec les ordures ménagères

Emballages alimentaires et barquettes polystyrène

Déchets d'hygiène **Papier peint**

Sachets plastique et films entourant les revues **Tubes**

Blisters, coques plastique **Pots de yaourt et de crème fraîche, barquettes plastique**

Pensez au compostage

Les restes de table sont également compostables

Pensez à compacter vos bouteilles plastiques et à remettre le bouchon !



Bouchon
OK

OK

Toutes les infos sur <https://www.symevad.org/>

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 février**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Février 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
					1	2
					Mairie ouverte 9h15 à 11h45	
3	4	5	6	7	8	9
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres 			Médiathèque à 15h : Projection film NERVE avec le SIRA	Salle A Cauchy - 13H - Loto du FCE
10	11	12	13	14	15	16
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux 		Mairie ouverte 9h15 à 11h45	
17	18	19	20	21	22	23
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des encombrants 				
Accueil de loisirs						
Vacances scolaires						
24	25	26	27	28	29	
16h-19h : Médiathèque					Mairie ouverte 9h15 à 11h45	
Accueil de loisirs						
Vacances scolaires						
Notes :						
15 mars : 1 ^{er} tour des élections municipales						
22 mars : 2 ^{ème} tour des élections municipales						
29 mars : passage à l'heure d'été (+1 heure)						

Accueil de loisirs

Le centre de loisirs accueillera vos enfants pendant les vacances d'hiver du 17 au 21 février et du 24 au 28 février. Les dossiers d'inscriptions sont disponibles auprès de Charlotte à l'école, en mairie et sur le site Internet de la commune.

Le FCE communique...

Leader et invaincus, au terme de la première phase de championnat, nos joueurs profitent de la trêve mais continuent à s'entraîner en salle tous les dimanches matin. Fin janvier, les séances reprendront au stade et des matchs amicaux sont d'ores et déjà programmés :

- le 2 février : Estrées recevra Corbehem B à 15 heures
- le 16 février : Estrées recevra Bruille-lez-Marchiennes à 15 heures
- le 23 février : Estrées recevra Tortequesne à 15 heures
- le 1^{er} mars, reprise du championnat avec la réception d'Haveluy à 15 heures.

Le dimanche 9 février, il n'y aura pas de match, car nous organisons notre LOTO SPECIAL BONS D'ACHAT avec plus de 1 000 euros de gain dont une vitrine de 300 euros.

Ouverture des portes de la salle des fêtes à 13h - Début des jeux : 14h15

Buvette et petite restauration sur place

Inscriptions pour réservation possible au 06 51 59 74 37

L'association « Le Village Estrées Vert » communique...

L'association « Le village Estrées Vert » a vu le jour le 6 décembre dernier. Plus de 15 bénévoles sont déjà mobilisés pour mener des actions écologiques et écocitoyennes dans le village. Une première réunion de travail a eu lieu le 17 janvier.

Si vous aussi vous souhaitez participer, n'hésitez pas à prendre contact avec Frédéric MARCO (Président de l'Association) ou Stéphane Dupont (Trésorier) ou tout simplement en vous présentant au secrétariat de la mairie qui nous transmettra vos coordonnées.

SIRA - Culture Jeunesse 11/17 ans – Projection du film NERVE

En participant à Nerve, un jeu qui diffuse en direct sur Internet des défis filmés, Vee et Ian décident de s'associer pour relever des challenges de plus en plus risqués et gagner toujours plus d'argent. Mais bientôt les deux « joueurs » s'aperçoivent que leurs moindres mouvements sont manipulés par une communauté anonyme de « Voyeurs ». Le jeu vire au cauchemar. Impossible d'arrêter...

La projection du film à destination des 11/17 ans aura lieu le samedi 8 février à 15h à la médiathèque. A l'issue, un échange aura lieu avec les spectateurs.

Entrée gratuite. Inscription auprès de Chantal Dhenin du SIRA au 03.27.89.51.74

Inscriptions sur les listes électorales

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L9 du Code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions requises doivent s'inscrire en Mairie avant le 7 février 2020. Les jeunes majeurs sont inscrits d'office par l'INSEE, dans la mesure où ils se sont faits recenser.

« Tout à l'égout ne signifie pas que l'on peut tout jeter dans les égouts »

Ce qu'il faut savoir pour adopter les bons gestes :

Qu'est-ce qu'il ne faut pas jeter dans les canalisations ?

Les déchets et les ordures :

- restes d'aliments, pelures, café...
- les articles d'hygiène,
- lingettes,
- les plastiques, les textiles,
- les mégots de cigarettes,
- les déchets de bâtiment (béton...)

Les matières grasses et les huiles :

- Les huiles de vidange : elles doivent être versées dans des bidons et vidées dans les conteneurs spécialement prévus à cet effet en déchetterie.
- Les huiles et matières grasses de cuisine : l'huile de friture usagée et les matières grasses peuvent être mises en bouteille et, une fois refroidies, être jetées avec les ordures ménagères.

Les produits polluants :

- les substances chimiques et toxiques (produits pâteux, les solvants, les produits de jardinage...),
- les médicaments,
- les piles.

En cas de doute, je contacte Douaisis Agglo, service Déchets au 0 800 802 157 (service et appel gratuits) !

Déjection canine – une question de civisme

La mairie reçoit régulièrement des plaintes pour déjections canines ; un petit rappel de savoir-vivre s'impose ... On l'a tous vécu : Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte bonheur, faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Dans les zones de rencontre, la commune met à disposition des sacs à crottes. Si vous rencontrez un distributeur vide, il faut le signaler en mairie afin que les services communaux passent le réapprovisionnement.

Je ne ramasse pas, je paie !

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire ! Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des Estrésiens qui sera préservé.

Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Date	Ville	Salle
5 février de 18h à 19h	Féchain	Mairie
12 février de 18h à 19h	Masny	Salle Georges Brassens
19 février de 18h à 19h	Monchecourt	Mairie
26 février de 18h à 19h	Dechy	Mairie – Bureau des adjoints

